

## SIGAL

# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ANNEE 2022



## SOMMAIRE

Descriptif de la structure	p3
Dispositions Financières et Fiscales	p4
Exercice des Compétences au cours de l'année 2022	p5
Biens mis à disposition	p9
Liste des équipements propres acquis par l'EPCI en 2022	p10
Personnel de l'établissement	p11
Annexes	p12

## Descriptif de la structure (2022)

<u>Nom du groupement</u> :	SIGAL
<u>Date de création</u> :	1 <sup>er</sup> octobre 1996
<u>Commune du siège</u> :	Bondues
<u>Communes membres</u> :	Bondues (9 989 habitants), Marcq-en-Barœul (39 183 habitants), Marquette-lez-Lille (10 867 habitants), Wambrechies (10 712 habitants) Soit une population totale du groupement de 70 751 habitants au 1 <sup>er</sup> janvier 2022

### Représentants des Communes au sein du SIGAL au 31 décembre 2022

- Pour la commune de Bondues : MM. DELEBARRE, LEPOUTRE, Mmes HERBAUX et LEPERS
- Pour la commune de Marcq-en-Barœul : MM. GERARD, MUNCH, VERLEY, Mme GOUBE
- Pour la commune de Marquette-lez-Lille : MM. LEGRAND, ANDRAL, BEADES, MATHIEU
- Pour la commune de Wambrechies : MM. BROGNIART, PROUVOST, LUTUN, Mme SPOTBEEN

Nom du Président : M. Patrick DELEBARRE, Maire de Bondues

Nom des Vices- Présidents :

- Premier Vice – Président : M. Dominique LEGRAND, Maire de Marquette-lez-Lille
- Deuxième Vice- Président : M. Bernard GERARD, Maire de Marcq-en-Barœul,
- Troisième Vice- Président : M. Sébastien BROGNIART, Maire de Wambrechies

## Dispositions Financières et Fiscales

Les 4 communes ont choisi de fiscaliser leur contribution communale.

Par délibération du 29 juin 2009, le comité syndical du SIGAL a fixé le mode de calcul des contributions communales en tenant compte du nombre d'habitants, mais également de l'intérêt du SIGAL pour chaque commune calculé à partir de 5 indices :

- Zone de nature = intérêt d'avoir à proximité une zone plus ou moins accessible
- Zone d'entrée = intérêt de la localisation et de la nature de ces équipements
- Accès habitants = facilité d'accès pour les habitants
- Gens du voyage = intérêt de la localisation de ces terrains pour les habitants
- Aéronautique = intérêt à traiter les nuisances sonores plus ou moins fortes

Ce qui donne le mode de calcul suivant :

Marcq-en-Baroeul	<b>Population * 60% + 30,16*40%</b>
Bondues	<b>Population * 60% + 31,75*40%</b>
Wambrechies	<b>Population * 60% + 20,63*40%</b>
Marquette	<b>Population * 60% + 17,46*40%</b>

Ainsi, les contributions communales 2022 ont été fixées à :

- Bondues : 48 475.07 €
- Marcq-en-Barœul : 103 705.04 €
- Marquette-lez-Lille : 37 094.76 €
- Wambrechies : 39 705.13 €

Soit un Total de contributions communales de 228 980€ (contributions identiques à 2021).

De plus, la commune de Bondues verse une subvention relative au reversement de la part communale des taxes foncières correspondant au parc de l'aérodrome en contrepartie de travaux d'embellissement et qualification prévus en particulier sur cette emprise d'entrée d'aérodrome (58 036 € en 2021).

## Exercices des compétences au cours de l'année 2022

Les compétences du syndicat sont :

- l'aménagement, l'entretien et l'exploitation de l'aérodrome de Lille-Marcq
- la réalisation d'une zone de détente et de loisirs dans l'emprise de l'aérodrome de Lille-Marcq.

A ces compétences s'ajoute un « partenariat » avec la Préfecture et la MEL pour coordonner l'accueil des grands passages des gens du voyage sur le terrain métropolitain qui est inclus dans le site de l'aérodrome notamment par son accès.

### **1. GESTION DE L'AERODROME DE LILLE – MARCQ**

- Mise à jour des listes des véhicules autorisés à circuler en zone réservée
- Mise à jour des listes des aéronefs basés
- Inspection Annuelle de vérification de l'aire de jeux par la société INOVI
- Entretien des équipements aéronautiques (marques de piste en béton, balisage, manche à air...) et des espaces (tonte des pistes et des abords, traitement contre les taupes et le péril animalier...)
- Consultation pour l'attribution de conventions d'occupation du domaine public pour les hangars dont les occupants ont une activité économique en application de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques. La procédure de sélection a été lancée fin 2022 pour une attribution à partir d'avril 2023. Elle concernait 4 structures aéronautiques : hangar et maison des Pilotes, Hangar et centre école de parachutisme, surface nue pour atelier de réparation de parachutisme, et Hangar aéronautique.
- Demande d'instruction pour le brouillage des fréquences de l'aéromodélisme : le SIGAL a saisi l'Agence Nationale des Fréquences suite à des problèmes de brouillage de fréquences subies par l'association Flandre Radio Modélisme qui leur faisait perdre le contrôle des leurs aéronefs réduits.
- Groupe de Travail avec la DGAC le 17 mars sur les circuits de piste

Réunion DGAC les Maires le 14 septembre 2022

### **2. AMENAGEMENT DE L'AERODROME**

#### → Portique Accès Chemin des Perdrix Aérodrome

Un portique limiteur de hauteur a été installé au niveau du chemin des Perdrix en venant de la drève de l'aérodrome.

→ Chemin des Perdrix :

Installation de mobiliers : bancs et table

Travaux de réfection du cheminement terre-pierre entre les paddocks et sur le chemin le long de la mare pédagogique par la société GDTP dans le cadre de l'accord cadre Travaux généraux de voirie et paysagers

→ Abords de la Bergerie :

Après consultation, une convention d'occupation du domaine public relative à la partie du patrimoine foncier du SIGAL devant l'ancienne Bergerie (environ 5 470m<sup>2</sup>) et au niveau de la dalle en face de l'ancienne Bergerie (environ 1 310m<sup>2</sup>) a été attribuée à la société ECOZOONE, qui souhaite présenter des animaux utilisés en éco pâturage et proposer diverses animations autour des animaux.

La société a émis également le souhait de racheter la partie privée comprenant l'ancienne Bergerie et un accès direct à l'aérodrome. Le dossier privé est en cours.

→ ARC NORD :

Plusieurs réunions pour avancer sur le projet sur l'aérodrome.

Des ateliers de concertation avec les riverains ont eu lieu dans les communes à l'initiative de la MEL.

Un comité de pilotage a été organisé le 29 novembre 2022.

→ Projet implantation Beach Volley

Le SIGAL a reçu une demande pour un projet d'installation d'un club de beach volley, qui souhaiterait installer 4 terrains de sable en zone publique de l'aérodrome (à côté du parking avion).

### **3. AUTRES DOSSIERS TRAITES :**

→ **ADMINISTRATIF**

- Cession d'une partie de la parcelle B3960 pour l'extension de Villa Yoga

M. ROUSSEL de la SCI ARPATOLI, propriétaire de Villa Yoga, a fait une offre d'achat, acceptée par le Comité Syndical, pour le délaissé situé entre sa parcelle et la propriété de la SCI P&P, sur laquelle est érigée le restaurant « Place des Oliviers ».

- CCE le 30 novembre 2023 sous l'égide de la Préfecture

La Commission Consultative de l'Environnement s'est réunie le lundi 05 décembre 2022 sous la présidence de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture.

Plusieurs propositions ont été votées pour trouver un équilibre entre les pratiques des usagers et le bien-être des riverains :

- Trajectoires inscrites sur la carte VAC
- Interdiction de la voltige le samedi entre 12H et 14H
- Encadrement horaire des activités répétitives 8H30 à 20H30

Il a été surtout question de la voltige et de l'activité parachutiste.

Il est rappelé que l'autorité compétente en cas d'infraction aéronautique est la Délégation Générale de l'Aviation Civile.

- Mise en place de la comptabilité M57

En application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024. Le SIGAL a décidé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal du SIGAL à compter du 1er janvier 2023.

- Inventaire Faune Flore

Aéro biodiversité est une association mandatée par la Fédération Française Aéronautique qui a pour objectif d'évaluer, de protéger, de développer et de faire connaître la biodiversité aéroportuaire en France métropolitaine et en outremer. Pour ce faire, elle réalise des relevés faunes et flores sur les plate-formes aéronautiques.

Sur l'aérodrome de Lille Marcq-en-Baroeul les équipes sont intervenues plusieurs fois dans l'année pour réaliser un inventaire de la faune et de la flore.

→ ANIMATIONS et COMMUNICATIONS

- Rassemblement de vieilles voitures tous les premiers dimanche de chaque mois sur la zone publique principale de l'aérodrome
- La commune de Bondues a organisé le CODA Festival sur la zone publique de l'aérodrome en septembre 2022. Il a été décidé de l'organiser en intercommunalité en 2023.
- Le premier Parcours du Cœur du SIGAL a eu lieu le 03 avril 2022. Parmi les animations proposées : un biathlon, des ateliers de prévention santé et d'initiation sportive. Le SIGAL a remporté le Trophée des Parcours du Cœur.

→ USAGERS

- La réunion annuelle des Usagers a eu lieu le 30 mars 2022. Une deuxième réunion des Usagers a eu lieu le 16 novembre en présence de M. Laurent BRETON, Délégué Régional de l'Aviation Civile, pour présenter les axes qui seront proposés lors de la Commission Consultative de l'Environnement.
- L'association RAZ Motte a organisé le 25 avril 2022 des baptêmes de parapente (avec treuillage) pour les IME des communes.
- L'école Française de Parachutisme a réalisé le 26 février 2022 des plantations d'arbustes dans le cadre de la compensation de leur empreinte carbone.
- Des Journées Portes Ouvertes de l'Union Aérienne Lille Roubaix Tourcoing ont eu lieu les 14 et 14 mai
- A AIRO a organisé une journée de baptêmes de l'air en ULM le dimanche 26 juin.
- Le 10 septembre s'est tenu le CODA Festival, Festival de musique Pop Electro, organisé par la commune de Bondues.

- La Voix du Nord a loué l'espace public à l'entrée de l'aérodrome pour leur manifestation « What's up Mobility » le 24 septembre 2022.
- Etude d'une demande d'implantation d'une pente école pour l'association RAZ'Motte : Le projet porte sur la création d'une butte de 8mètres pour l'apprentissage du gonflage par une école



## BIENS MIS A DISPOSITION

Les Hangars sont mis à la disposition des Usagers par convention d'occupation du domaine public.

Le SIGAL a signé une convention d'occupation du domaine public avec l'Association Nord BMX Club pour l'occupation du terrain de BMX.

Le SIGAL a signé des conventions d'occupation du domaine public avec des agriculteurs pour de la culture basse et du fauchage.

## LISTE DES EQUIPEMENTS PROPRES ACQUIS PAR L'EPCI EN 2022

Le SIGAL a procédé en 2022 à l'acquisition :

- Du logiciel de comptabilité
- De panneaux de signalisation de voirie

## PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT

Il existe 2 temps plein au SIGAL :

- un poste de technicien territorial,
- un adjoint technique de 2ème classe.

Le SIGAL a également la possibilité de recruter de façon discontinue des agents vacataires en vue de remplir des actes déterminés répondant à des besoins ponctuels (notamment emploi saisonnier en espaces verts).

En 2022, un emploi saisonnier a été recruté du 30 mai 2022 au 29 juillet 2022.

Interviennent également des Conseillers Techniques dans les domaines suivants (au 31 décembre 2022) :

- Affaires Juridiques : Mme Séverine VANCORTENBOSCH
- Etudes et Projets, Travaux : M. Pascal MARTIN
- Administration Générale : Mme Delphine DEJONCKERE
- Animations : M. Jean-François SCHAPMAN a demandé sa mise en disponibilité

## ANNEXES

- Compte administratif 2022

**DELIBERATION N°23-02-04**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITE**  
**SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Nombre de membres en exercice :	16
Nombre de membres présents :	10
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	10
Votes : Contre 0	Pour 10
Date de convocation : 4 Avril 2023	
Séance du 12 avril 2023 à 18 heures 30	

Le (2) Comité Syndical réuni sous la présidence de M. Dominique LEGRAND, Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Patrick DELEBARRE, Président (3), après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice

considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut de résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT (4)	RECETTES OU EXCEDENTS (4)	DEPENSES OU DEFICIT (4)	RECETTES OU EXCEDENTS (4)	DEPENSES OU DEFICIT (4)	RECETTES OU EXCEDENTS (4)
Résultats reportés		13 300,00	29 387,80		29 387,80	13 300,00
Opérations de l'exercice	306 741,66	406 010,22	100 683,95	309 480,44	407 425,62	715 490,66
<b>TOTAUX</b>	<b>306 741,66</b>	<b>419 310,22</b>	<b>130 071,76</b>	<b>309 480,44</b>	<b>436 813,42</b>	<b>728 790,66</b>
Résultats de clôture		112 568,56		179 408,68		291 977,24
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>306 741,66</b>	<b>419 310,22</b>	<b>130 071,76</b>	<b>309 480,44</b>	<b>436 813,42</b>	<b>728 790,66</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>112 568,56</b>		<b>179 408,68</b>		<b>291 977,24</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identifiés de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5° Ont signé au Registre des délibérations: MM. Bernard GERARD, Dominique LEGRAND, Sébastien BROGNIART, Pierre VERLEY, MM. Pierre-Jean ANDRAL, Jérôme MATHIEU, Louis LUTUN  
 Mmes Marie-Paule LEPERS et Françoise GOUBE

Envoyé en préfecture le 25/04/2023  
 Reçu en préfecture le 25/04/2023  
 Publié le  
 ID : 059-245901095-20230412-23\_02\_04-BF

S.i.L.A.L.  
 Syndicat Intercommunal pour la Gestion  
 de l'Agglomération de Lohain  
 Pour l'expédition conforme. Bureau de Place  
 Le Vice-Président, M. Dominique LEGRAND  
 59910 BONDUES  
 Tél. 03 20 98 34 94  
 Fax 03 20 98 34 95  
 www.silal.com

Cachet

**Les charges exceptionnelles** : sont liées à l'annulation de titres sur les exercices antérieurs. Il n'y a pas eu de titres à annuler en 2022.

## II) **LES RECETTES**

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 s'élèvent à 406 310.22 € (auxquelles il faut ajouter le résultat reporté de fonctionnement de 13 000€).

Elles sont en augmentation par rapport à 2021, mais correspondent à ce qui avait été prévu au Budget Primitif.

Il y a eu une recette non prévue en 748388 Autres Dotations Compensation de 6 377€ correspondant à un versement de compensation de taxes additionnelles aux taxes foncières

Les recettes de la section de fonctionnement se répartissent comme suit :

	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022	TAUX REALIS.
013 – Atténuation de Charges	0	200	0	0 %
70 – Produits des services, du domaine et ventes	56 453.59	62 000	60 577.41	97.71 %
73 – Impôts et Taxes	275 400.50	277 580	273 306.00	98.46 %
74 - Dotations, subventions et participations	45 249.15	64 140	69 814.00	108.85 %
75 - Autres produits de gestion courante	1 162.60	100	1 356.64	
77 - Produits exceptionnels	423.91	1 000	956.17	95.62 %
<b>Résultat reporté de fonctionnement</b>		<b>13 300</b>	<b>13 300</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>378 689.75</b>	<b>418 320</b>	<b>419 310.22</b>	<b>100,32 %</b>

Le compte 70 concerne les redevances domaniales perçues par le biais des conventions d'occupation du domaine public.

Le compte 73 comprend les contributions communales fiscalisées (261 280€), les taxes d'atterrissage perçues (11 788 €) et des taxes diverses.

Au niveau des réalisations sur le compte 74, il y a la compensation de l'Etat suite au transfert de propriété (5 401€) et la subvention de la commune de Bondues relative au versement de la part communale des taxes foncières (58 036€)

## **INVESTISSEMENT**

### I) **LES DEPENSES**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 100 683.96 € (auxquelles il faut ajouter le déficit d'investissement reporté de 29 387.80€)

	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022	TAUX REALIS.
20 - Immobilisations incorporelles	1 382.40	4 600	1 382.40	30.05 %
21 - Immobilisations corporelles	444 607.73	276 242	99 301.56	35.95 %
23 – Immobilisations en cours	22 409.60	0	0	0 %
16 - Emprunts	0	0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>468 399.73</b>	<b>280 842</b>	<b>100 683.96</b>	<b>35.85 %</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**Section d'Investissement / détail par article**

**dépenses**

M14	intitulé	Alloué 2022	Réalisé 2022	Annulé
001	Déficit Investissement reporté	29 388	29 387,80	
2031	Frais d'études	2 000,00	0,00	2 000,00
2051	Concession et droits similaires, brevets, licence	2 600,00	1 382,40	1 217,60
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2121	Plantation d'arbres et arbustes	20 000,00	2 493,26	17 506,74
2128	Autres agencements et aménagement terrain	135 220,00	85 970,40	49 249,60
2138	Autres constructions	80 000,00	0,00	80 000,00
2183	Matériel de Bureau et matériel informatique	5 895,00	0,00	5 895,00
2188	Autres immobilisations corporelles	35 127,00	10 837,90	24 289,10
2313	Construction	0,00	0,00	0,00

<b>TOTAL</b>		<b>310 230,00</b>	<b>100 683,96</b>	<b>180 158,04</b>
--------------	--	-------------------	-------------------	-------------------

**Recettes d'investissement**

M14	intitulé	Alloué 2022	Réalisé 2022
10222	FCTVA	5 000	4 251,43
1068	Virement de la section de fonctionnement capitalisé	93 608	93 607,46
28	Amortissement	78 190	78 189,05
1322	Subvention Région	13 432	13 432,50
16412	Emprunt	120 000	120 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>310 230,00 €</b>	<b>309 480,44 €</b>

**Section de Fonctionnement / détail par article**

**recettes**

M14	intitulé	Alloué 2022	Réalisé 2022
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	100	0,00
6459	Remboursement sur Charges de Sécurité sociale et prévoyance	100	0,00
70388	autres redevances et recettes diverses (Red Domaniales AOT)	62 000	60 577,41
7311	participation de Marcq-en-Baroeul	228 980	224 698,00
7311	participation de Bondues		
7311	participation de Marquette-lez-Lille		
7311	participation de Wambrechies		
7311	Taxe foncière (récupéré auprès des Usagers remboursent l'avance)	36 000	36 582,00
7318	Autres Impôts Locaux et assimilés	100	238,00
7388	Autres taxes diverses (taxes d'atterrissage)	12 500	11 788,00
744	FCTVA	100	0,00
74718	Etat compensation transfert de propriété + subv DRDJS	5 400	5 401,00
74741	Subvention de la commune de Bondues (part comm TF)	58 040	58 036,00
7478	Autres Organismes	500	0,00
748388	Autres Dotations Compensations	100	6 377,00
7588	Produits Divers de gestion	100	1 356,64
7718	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	400	0,00
773	Mandats Annulés sur exercice antérieur	100	931,20
7788	Produits exceptionnels	500	24,97
002	résultat reporté de fonctionnement	13 300	13 300,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>418 320,00</b>	<b>419 310,22</b>

**dépenses**

M14	intitulé	ALLOUE	Réalisé	Annulé
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>179 280</b>	<b>108 482,89</b>	<b>70 797,11</b>
60611	Consommation d'eau	600	173,14	426,86
60612	Consommation EDF	600	483,63	116,37
60621	Combustible	12 000	8 653,11	3 346,89
60622	Carburant	1 800	1 478,16	321,84

6811,	Dotations aux amortissements	49 286	49 285,89	0,11
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>418 320,00</b>	<b>306 741,66</b>	<b>111 578,34</b>



## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2021)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	13 432,00	13 432,50	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Régions	13 432,00	13 432,50	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	120 000,00	120 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	120 000,00	120 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		133 432,00	133 432,50	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	98 608,00	97 858,89	0,00	749,11
10222	F.C.T.V.A.	5 000,00	4 251,43	0,00	748,57
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	93 608,00	93 607,46	0,00	0,54
Total des recettes financières		98 608,00	97 858,89	0,00	749,11
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>232 040,00</b>	<b>231 291,39</b>	<b>0,00</b>	<b>748,61</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 190,00	78 189,05		0,95
28031	Amortissements des frais d'études	230,00	230,00		0,00
28051	Concessions et droits similaires	1 382,80	1 382,40		0,40
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	17 805,60	17 805,60		0,00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	51 849,00	51 848,78		0,22
28138	Autres constructions	288,00	288,00		0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00		0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	147,60	147,60		0,00
28184	Mobilier	724,00	723,97		0,03
28188	Autres immobilisations corporelles	5 763,00	5 762,70		0,30
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>78 190,00</b>	<b>78 189,05</b>		<b>0,95</b>
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>78 190,00</b>	<b>78 189,05</b>		<b>0,95</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)		<b>310 230,00</b>	<b>309 480,44</b>	<b>0,00</b>	<b>749,56</b>
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2021		0,00			

## VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2021)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>179 280,00</b>	<b>108 482,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 797,11</b>
60611	Eau et assainissement	600,00	173,14	0,00	0,00	426,86
60612	Énergie - Électricité	600,00	483,63	0,00	0,00	116,37
60621	Combustibles	12 000,00	8 653,11	0,00	0,00	3 346,89
60622	Carburants	1 800,00	1 478,16	0,00	0,00	321,84
60623	Alimentation	150,00	28,75	0,00	0,00	121,25
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	919,93	0,00	0,00	1 080,07
60636	Vêtements de travail	700,00	332,10	0,00	0,00	367,90
6068	Autres matières et fournitures	9 000,00	7 432,01	0,00	0,00	1 567,99
6135	Locations mobilières	4 500,00	2 879,61	0,00	0,00	1 620,39
61521	Terrains	1 000,00	117,36	0,00	0,00	882,64
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
61551	Matériel roulant	6 000,00	3 037,57	0,00	0,00	2 962,43
6156	Maintenance	2 500,00	1 608,04	0,00	0,00	891,96
6161	Assurance multirisques	11 000,00	8 951,96	0,00	0,00	2 048,04
6168	Autres primes d'assurance	450,00	0,00	0,00	0,00	450,00
6182	Documentation générale et technique	50,00	24,93	0,00	0,00	25,07
6184	Versements à des organismes de formation	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
6188	Autres frais divers	6 000,00	5 086,53	0,00	0,00	913,47
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00	41,68	0,00	0,00	958,32
6226	Honoraires	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6228	Divers	2 000,00	1 876,52	0,00	0,00	123,48
6231	Annonces et insertions	600,00	237,30	0,00	0,00	362,70
6232	Fêtes et cérémonies	26 980,00	6 235,85	0,00	0,00	20 744,15
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	1 404,26	0,00	0,00	1 595,74
6251	Voyages et déplacements	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
6261	Frais d'affranchissement	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
6262	Frais de télécommunications	1 500,00	1 237,39	0,00	0,00	262,61
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois cc	3 000,00	1 432,80	0,00	0,00	1 567,20
6288	Autres services extérieurs	20 000,00	3 855,26	0,00	0,00	16 144,74
63512	Taxes foncières	54 000,00	50 955,00	0,00	0,00	3 045,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6353	Impôts indirects	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>119 550,00</b>	<b>96 634,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 915,49</b>
6218	Autre personnel extérieur	11 000,00	9 076,34	0,00	0,00	1 923,66
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	150,00	53,99	0,00	0,00	96,01
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	900,00	832,33	0,00	0,00	67,67
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	250,00	25,56	0,00	0,00	224,44
64111	Rémunération principale	52 000,00	44 561,04	0,00	0,00	7 438,96
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	3 400,00	1 198,73	0,00	0,00	2 201,27
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflation	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00

## VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2021	0,00
= Différence ICNE 2022 - ICNE 2021	0,00